Envoyé en préfecture le 15/07/2026
Reçu en préfecture le 15/07/2026
Publié le
ID : 022-200076578-20260709-DE15CM090726-DE

Dinan Léhon

Affaire n° 15 à l'ordre du jour Année 2026

REPUBLIQUE FRANÇAISE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six, le 9 juillet,

Sur convocation en date du 3 juillet 2026, le Conseil municipal s'est réuni en séance publique, en la Salle de conseil de Dinan Agglomération (8 Bd Simone Veil – Dinan), sous la présidence de Monsieur Didier LECHIEN, Maire de DINAN.

Membres en exercice : 35

ETAIENT PRESENTS : Didier LECHIEN (Maire), René DEGRENNE (Maire délégué), Chantal BOULOUX, Charles HOUZE, Laurence LE DÛ, Didier DERU, Tanguy METROPE, Christine MASSART, Grégory PERETOU, Anne-Sophie GUILLEMOT, Yannick HELLIO, Nathalie MALIDOR, Jacques TOUMINET, Dominique ORHANT, Anne-Sophie MORIN, Olivier BOBIGEAT, Sonia DABIN, Matthieu JOUNEAU Béatrice SAGORY, Philippe MORANT, Lydie PATRY, Yves KOZIEL, Christelle BOUVIER, Yann LUCAS, Marina BADOUAL, Camille SOUFFLET, Sandra LE DREAN-SMEJKAL, Angèle COUELLAN, Stella CORBES, Soilihi ABOUDOU, Emilie PINSON.

ETAIENT EXCUSES : Odile MIEL-GIRESSE (pouvoir à Chantal BOULOUX), Laurent VANDAMME (pouvoir à René DEGRENNE), Clémence ESSEVAZ-ROULET (pouvoir à Stella CORBES), Baptiste THEVELEIN (pouvoir à Emilie PINSON).

VOTANTS : 35

SECRETAIRE : Tanguy METROPE

*
* *

CULTURE – Renouvellement de la convention de partenariat culturel avec l'association EXTRA BLEU avec la mise à disposition de la Maison du Gisant (période 2026-2028)

Rapporteur : Tanguy METROPE

Riche d'un patrimoine architectural d'exception, la ville de Dinan mène une politique active de soutien à la création artisanale et artistique contemporaine en vue de conforter son attractivité et son identité de ville créative. C'est dans ce cadre qu'un appel à projets avait été lancé pour l'occupation de la Maison du Gisant, propriété de la Ville située au 13 rue de l'Horloge, au cœur du centre historique.

Envoyé en préfecture le 15/07/2026
Reçu en préfecture le 15/07/2026
Publié le
ID : 022-200076578-20260709-DE15CM090726-DE

Le jury réuni le 29 janvier 2024 avait sélectionné le projet d'intérêt général présenté par l'association EXTRA BLEU, un collectif d'artistes qui s'est donné pour objectif de promouvoir l'artisanat d'art et les arts visuels, de gérer des espaces de création et de concevoir des événements ou ateliers ouverts au public.

Une première convention de partenariat, assortie d'un bail civil indissociable, avait ainsi été régularisée pour une durée de 2 ans et 4 mois, soit du 1er juin 2024 jusqu'au 30 septembre 2026. Ce contrat initial prévoyait la possibilité d'un renouvellement exprès pour une période de deux années supplémentaires.

Au regard du bilan annuel particulièrement positif des actions menées par le collectif et de la qualité de sa programmation culturelle, il convient aujourd'hui d'acter la reconduction de ce partenariat pour la période **du 1er octobre 2026 au 30 septembre 2028**.

Les termes de la nouvelle convention de partenariat fixent les obligations réciproques des parties :

1. **Engagements de l'association** : mettre en œuvre le projet culturel et éducatif, assurer l'ouverture du site et mentionner le soutien de la commune sur ses supports,

2. **Engagements de la Ville** : mettre à disposition les locaux de la Maison du Gisant (surface d'exposition / vente de 45 m² au RDC et appartement de fonction de 72 m² à l'étage à destination exclusive des membres du projet) sous le régime d'un bail civil indissociable, pour un loyer mensuel fixé à **600 € net hors charges**. La commune assurera également un soutien logistique et de communication.

* *

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n° 15 du 11 avril 2024 approuvant la convention de partenariat culturel avec l'association EXTRA BLEU pour la période du 1er juin 2024 au 30 juin 2026 ;

Vu l'avis de la commission Culture du 25 juin 2026,

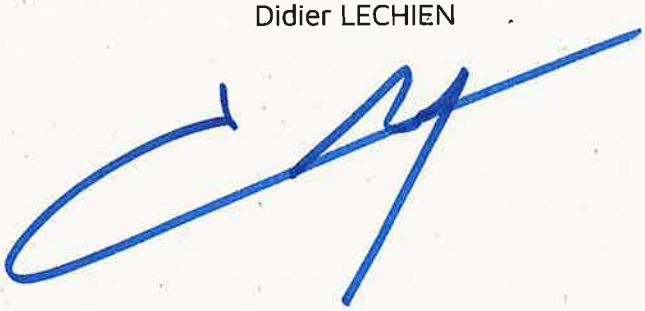
Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **DECIDE à L'UNANIMITE** :

1- D'APPROUVER le renouvellement de la convention relative au partenariat culturel avec mise à disposition de la Maison du Gisant à intervenir entre la ville de Dinan et l'association EXTRA BLEU, pour la période du 1er octobre 2026 au 30 septembre 2028, telle qu'annexée à la présente délibération,

Envoyé en préfecture le 15/07/2026
Reçu en préfecture le 15/07/2026
Publié le
ID : 022-200076578-20260709-DE15CM090726-DE

2- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour expédition certifiée conforme,
Le Maire,
Didier LECHIEN



Envoyé en préfecture le 15/07/2026
Reçu en préfecture le 15/07/2026
Publié le
ID : 022-200076578-20260709-DE15CM090726-DE